

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024  
REUNION DES 19 ET 20 DECEMBRE 2024

N<sup>u</sup> 2024/E4/027

MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

**DEPOSEE PAR :** MME DANIELLE ANTONINI POUR LA COMMISSION POUR  
LES POLITIQUES DE SANTE

**OBJET :** IMPLANTATION D'UN TEP SCAN EN CORSE

---

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la santé publique,

**VU** l'article 30 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** la délibération 19/319 AC du 27/09/2019 de l'Assemblée de Corse demandant l'implantation de Tomographie par Emission de Positons (TEP) et Cyclotron en Corse,

**VU** la Stratégie Nationale de Santé (SNS) 2023-2033,

**VU** le Plan Régional de Santé 4 (PRS4) 2023-2028 arrêté le 9 septembre 2024,

**VU** la délibération n° 23/122 du 26 octobre 2023 de l'Assemblée de Corse portant avis sur le projet régional de santé de corse 2023-2028,

**CONSIDERANT** que la Corse est le seul territoire au niveau français à ne pas disposer d'un TEP Scan, malgré le 1er plan cancer du début des années 2000 qui prévoyait d'équiper l'ensemble du territoire français de TEP,

**CONSIDERANT** que la Corse est le seul territoire au niveau français à ne pas disposer d'un CHU,

**CONSIDERANT** que ce type d'imagerie médicale est devenu un examen incontournable en vue de l'établissement du diagnostic, du suivi et de l'évaluation

thérapeutique des cancers, mais également d'autres pathologies qu'elles soient cardiologiques, inflammatoires, rhumatologiques ou encore neuro-dégénératives (Maladie d'Alzheimer, Maladie de Parkinson),

**CONSIDERANT** les nombreuses contraintes liées aux déplacements sur le continent pour raisons médicales qui, de surcroît, peuvent être à l'origine de renoncement aux soins,

**CONSIDERANT** que le besoin de créer les conditions d'une équité territoriale en matière d'accès à la santé en Corse doit passer nécessairement par un rattrapage infrastructurel de l'île en disposant notamment de matériel médical adapté directement sur place,

**CONSIDERANT** le nombre croissant de nouveaux cas de cancers détectés en Corse chaque année, ce qui en fait le premier facteur de mortalité chez les moins de 65 ans,

**CONSIDERANT** la tribune signée en novembre 2024 par soixante médecins insulaires réclamant un TEP Scan en Corse,

**CONSIDERANT** le volet corse de la Stratégie Nationale de Santé (SNS) qui cite les contraintes du territoire compte tenu de son statut d'« île-montagne » reconnu dans le cadre de la « loi montagne » révisée en 2016, notamment en matière d'accessibilité (chrono-distances, moyens de transport...) et de sa faible densité démographique,

**CONSIDERANT** que le PRS est le cadre de discussions partenarial adéquat pour accélérer l'implantation d'un TEP Scan sur l'île permettant ainsi de ne pas avoir recours à la procédure complexe d'adoption d'un texte de loi par le Parlement,

**CONSIDERANT** que la « création de l'autorisation pour le TEP Scan en parallèle d'une demande d'expertise à la société savante de médecine nucléaire » est précisément un enjeu prioritaire du nouveau Plan Régional de Santé (PRS4) qui doit « mettre l'accent sur des sujets transversaux stratégiques pour le renforcement du système de santé »,

**CONSIDERANT** l'avis de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2023 sur le Projet Régional de Santé qui demandait fortement l'implantation d'un équipement par émission de positons pour les structures médicales de Corse, d'Aiacciu et Bastia et l'installation d'un Cyclotron ou équivalent sur l'un des deux sites,

**CONSIDERANT** que, par conséquent, depuis la motion n°2019/E3/061 du 26 juillet 2019 portant sur le même thème, tous les obstacles juridiques ont été levés pour permettre l'implantation de ce TEP Scan en Corse,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REAFFIRME** sa volonté de réduire, autant que faire se peut, les déplacements de Corses sur le continent pour des raisons médicales, en élargissant l'offre de soins insulaire et en dotant l'île de matériels médicaux performants qui répondent au mieux aux besoins de sa population.

**REITERE** avec force sa demande auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) relative à l'implantation de deux Tomographies par Émission de Positons (TEP) sur les sites de Bastia et Ajaccio.